



SOMMAIRE

PVO pour tous p.1

Élections professionnelles
à la CDC..... p.2

Accord d'intéressement
2018-2020..... p.3

Une équipe, à vos côtés
5 jours / 5 p.4



PVO POUR TOUS

UNE REVENDICATION JUSTE, LÉGITIME ET ATTENDUE DES PERSONNELS !

Depuis des années, l'UNSA se bat afin d'étendre la PVO à tous les personnels, publics et privés, cadres et non-cadres.

Suite à une nouvelle intervention de notre organisation auprès du Directeur général, Éric LOMBARD, le dossier semble réactivé et notre revendication serait enfin sur le point d'aboutir.

Dans le projet d'accord-cadre actuellement en cours de négociation, la Direction vient d'inclure un chapitre important qui prévoit l'harmonisation et l'extension de cette prime à tous les collaborateurs.

Il s'agit là d'une victoire pour notre organisation, mais surtout une victoire pour les nombreux fonctionnaires et salariés qui aujourd'hui sont exclus de ce dispositif !

Comme nous le répétons inlassablement depuis une dizaine d'années, l'UNSA considère cette revendication comme juste et légitime. En effet, tous les personnels ont des objectifs fixés dans leur EPA et donc tous doivent pouvoir bénéficier de la PVO. De même, les personnes qui perçoivent actuellement ce complément de rémunération en lien avec l'atteinte d'objectifs spécifiques ne travaillent pas de manière isolée. Leur réussite est toujours liée au travail de l'équipe dans laquelle elles évoluent.

Afin de lever les ambiguïtés propagées et entretenues par certains, **précisons que l'extension de la PVO à tous les personnels n'impactera pas le montant de PVO des personnels qui la perçoivent déjà.** En effet, l'enveloppe financière nécessaire pour étendre la PVO à l'ensemble des personnels est déjà provisionnée, notamment par :

- *Les économies réalisées sur le nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires : le RIFSEEP.*
- *Les nombreux départs à la retraite de collaborateurs à hauts salaires.*
- *Les économies de masse salariale entre départs effectifs et recrutements effectifs.*

Certains syndicats, par pure idéologie, tentent encore de bloquer l'extension de la PVO à tous les collaborateurs. Ce combat d'arrière-garde est révélateur d'un syndicalisme qui ne tient pas compte des aspirations des personnels !

Outre le fait d'introduire plus d'équité entre les personnels et de favoriser ainsi les mobilités inter-directions et inter-sites, la PVO pour tous permettra une redistribution financière importante en faveur des plus petites catégories et des plus bas salaires.

L'UNSA attend désormais un calendrier précis d'extension à tous les personnels de la PVO et ce dès l'année 2018.

Élections professionnelles à la CDC le 6 décembre 2018



Le décret n° 2018-449 du 5 juin 2018 relatif aux instances de concertation propres à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est paru au JO le 6 juin 2018.

Le décret instaure une instance unique appelée « Comité Unique de l'Établissement Public » (**CUEP**) composé de commissions spéciales chargées d'examiner les questions qui lui sont soumises, comprenant notamment une commission des personnels publics et une commission des salariés. Le CUEP crée en son sein un « Comité Santé Sécurité et Conditions de Travail » (**CSST**) qui exerce les attributions relevant jusqu'ici du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Le décret prévoit également la création d'une Délégation des Personnels Privés (**DPP**) composée de membres élus exclusivement par les salariés de la CDC et chargée des compétences des anciens Délégués du Personnel.

La mise en place effective de ces nouvelles instances aura lieu au 1er janvier 2019, à l'issue des élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre 2018. Elles remplaceront les instances actuelles (Comité technique, CHSCT et Délégués du personnel).

Les arrêtés relatifs aux commissions administratives paritaires et commission consultative paritaire à la Caisse des Dépôts et Consignations sont parus au JO le 14 juin 2018.

Ils instaurent cinq Commissions Administratives Paritaires (**CAP**) et une Commission Consultative Paritaire (**CCP**) :

- CAP N°1 : Administrateurs civils
- CAP N°2 : Attachés d'administration
- CAP N°3 : Secrétaires d'administration
- CAP N°4 : Adjoints administratifs
- CAP N°5 : Adjoints techniques
- CCP : Contractuel de droit public

Les enjeux de cette élection sont multiples :

Obtenir des élus compétents pour défendre :

- en CAP les dossiers individuels (promotions, recours EPA, mobilité,...).
- en DPP et en DS les spécificités des salariés de droit privé.

Donner du poids à l'organisation syndicale que vous estimez la plus apte à défendre vos intérêts individuels et collectifs.

Défendre le statut public de la Caisse des Dépôts.

Les différents scrutins auront lieu par vote électronique du 29 novembre au 6 décembre 2018.



L'UNSA présentera des listes complètes dans toutes les CUEP, CAP, CCP et DPP, des femmes et des hommes qui auront à cœur de vous représenter et vous défendre dans toutes les instances de la CDC, avec un seul objectif défendre et faire progresser vos acquis sociaux.

Accord d'intéressement 2018-2020

L'UNSA donne un avis positif au nouveau dispositif lors du Comité technique du 21 juin 2018

Le nouvel accord d'intéressement 2018-2020 sera signé par l'UNSA : il prévoit une augmentation de + 0,50 % du taux qui passe de 6,75% à 7,25% sur la durée de l'accord.

DERNIÈRE MINUTE



Accord signé par l'UNSA, la CGC, la CFDT et le SNUP !

L'accord triennal d'intéressement est arrivé à son terme, il faut donc élaborer un nouvel accord pour les années 2018, 2019 et 2020.

Pour rappel, le taux maximal de distribution était de **6,75% en 2017**.

A l'occasion des réunions de négociations, l'UNSA a renouvelé ses propositions :

- Faire évoluer progressivement ce pourcentage de 6,75% à 9% sur la durée de l'accord (2018-2020).
- Supprimer les notions de bonus mis en place par la Direction sur des objectifs transversaux (par tranches de 0,25%) et de les intégrer directement dans le taux de base.
- Maintenir le dispositif de calcul actuel de l'intéressement et ne pas créer de tranche forfaitaire. Certains syndicats souhaitent en effet utiliser ce levier, en lieu et place de la PVO, pour une meilleure redistribution. De notre point de vue, la mise en œuvre d'une tranche forfaitaire ne réglerait en rien la problématique inégalitaire actuelle de la PVO. Ceux qui ne la perçoivent pas continueraient à ne pas la percevoir et les inégalités persisteraient.
- Par contre l'UNSA a indiqué qu'elle était favorable à l'ouverture d'une négociation sur la distribution uniforme, pour tous, d'une prime de « pouvoir d'achat » de 200 € par exemple (comme cela s'est déjà fait par le passé).

Que prévoit le nouvel accord proposé par la Direction lors du Comité technique national du 21 juin 2018 ?

- Le nouvel accord prévoit que le pourcentage maximal de masse salariale distribué sous forme d'intéressement sera porté à 7% en 2018 (intéressement payé en 2019) et en 2019 (intéressement payé en 2020), puis à 7,25% en 2020 (intéressement versé en 2021).
- Le nouvel accord conserve les mécanismes de calculs de l'intéressement en pourcentage pour tous.
- Le nouvel accord conserve les notions de majorations par tranches de 0,25%.

L'avis de l'UNSA :

- Avec un taux de 7,25% de la masse salariale, l'intéressement permet d'allouer un complément de rémunération non négligeable à tous les personnels publics et privés. L'UNSA, favorable depuis des années à la mise en place de l'intéressement à la CDC, considère qu'il est important de sécuriser le dispositif pour les trois années à venir.
- Une évolution de plus vient donc d'être franchie et nous continuerons notre combat pour faire évoluer ce taux, par palier, à 9 % au moins.
- Nous regrettons le maintien du système de majorations qui complexifie l'ensemble et fait toujours peser un risque sur l'atteinte d'objectifs transversaux souvent à la seule « main » de la Direction.

L'UNSA a émis un vote positif en Comité technique et signera ce nouvel accord porteur d'avancées non négligeables pour tous. Rappelons également que sans signataire, il n'y aurait pas d'accord d'intéressement !

Par ailleurs, l'intéressement n'étant pas le seul vecteur d'augmentation du pouvoir d'achat ni le meilleur outil pour améliorer la redistribution et combler certaines inégalités, **l'UNSA revendique l'extension de la PVO pour tous**. Cette mesure, juste et équitable dans la mesure où chacun participe aux objectifs de son unité, est à la fois source de cohésion au sein des équipes et fédératrice dans l'atteinte d'objectifs collectifs.

Nous revendiquons la PVO pour tous (avec un minimum de 3%), et pas le même montant de PVO pour tous, ce dernier restant différencié en fonction de la rémunération et du pourcentage lié au niveau de responsabilité !

Nous rappelons ici que cela n'impactera pas le montant de PVO des personnels qui la perçoivent déjà. En effet, l'enveloppe financière nécessaire pour étendre la PVO à l'ensemble des personnels est déjà provisionnée.

Vote CT du 21 juin 2018

Pour : UNSA - CGC
Abstention : CFDT - SNUP
Contre : CGT

Une équipe, à vos côtés

5 jours / 5

sur tous les sites !



Ensemble, agissons pour conquérir des droits nouveaux pour tous les salariés et fonctionnaires de l'Établissement public CDC.



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris. Tél : 01 58 50 30 52
Directeur de la publication : Luc Dessenne
Rédactrice en chef : Salomé Vaillant
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

